

DÉLIBÉRATION N° 2014-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élection du vice-président du conseil d'administration

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Le conseil d'administration a procédé à l'élection de son vice-président.

Le conseil d'administration a pris connaissance de l'unique candidature suivante :

- Madame Christine Bouchet, représentante du ministre chargé des transports.

L'élection s'est déroulée à main levée, en présence de 15 membres du conseil ayant voix délibérative.

Article 2

A l'issue du décompte, les résultats suivants sont proclamés :

- N'ayant pas pris part au vote : 3 ;
- Nombre de votants : 12 ;
- Abstentions : 1 ;
- Madame Christine Bouchet : 11 voix.

Madame Christine Bouchet est déclaré élue.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Bron, le 25 avril 2014

Le président du conseil d'administration



Pierre Jarlier

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Pierre Jarlier, président,
Mesdames et Messieurs Dominique Alba, Christine Bouchet, Gérard Bouin, Corinne Casanova, Colas Durrleman, Philippe Garcia, Sylvain Guerrini, Jean-Paul Lhuillier, Gilbert Meyer, Max Mondon, Frédéric Ravel, Florian Razé, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas.